

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2020 - 213

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 103

Suppléants présents : 1

Pouvoirs : 0

Date de convocation :

23/10/2020

Date d'affichage :

12/11/2020

Votants :	104	Pour :	94	Contre :	4	Abstentions :	6
-----------	-----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est prononcé, sous la présidence de Monsieur Philippe PROST.

Délégués titulaires présents :

ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BESSARD Maurice ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRIDE Frédéric ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; COQBLIN-VILLESSECHE Anne ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LAMARD Philippe ; LANCELOT Catherine ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Daniel.

Délégués suppléants présents : JULLEROT Pascal

Absents : ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BENOIT Jérôme ; BOISSON Laurence ; BOURGEOIS Josette ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence ; GUILLLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; PAIN Michel ; PAGET Jean-Marie ; REBREYEND COLIN Micheline ;

Objet : Pacte Financier et Fiscal de Solidarité – Ex CCJS – Attribution d'un fonds de concours aux communes membres – Action n°1 à la convention

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5215-26, qui prévoit « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés » entre un EPCI et ses communes membres « après accords concordants

exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ». Il est précisé que « le montant total des fonds de concours ne peut excéder le part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'ex Communauté de Communes Jura Sud en date du 12 avril 2018 approuvant la signature de la convention d'un pacte financier et fiscal de solidarité avec chacune des communes membres de la Communauté de Communes –Chancia, Charchilla, Châtel-de-Joux, Coyron, Crenans, Etival, Jeurre, Lavancia-Epercy, Lect, Les Crozets, Maisod, Martigna, Meussia, Moirans-en-Montagne, Montcusel, Vaux-les-Saint-Claude, Villards d'Héria - et approuvant l'action n°1 décrite dans la convention, qui définit pour l'année 2020, l'attribution d'un fonds de concours à l'ensemble des communes membres,

Considérant la note d'information de l'Etat, relative au FPIC 2020, en date du 21 juillet 2020, actant la répartition définitive du FPIC, et actant que l'EPCI et l'ensemble de ses communes membres sont pour l'année 2020 bénéficiaires,

Considérant l'action n°1 de la convention, qui propose une optimisation fiscale du territoire par :

* Une augmentation des impôts locaux communautaires à hauteur de 499 612 € et une baisse, dans la mesure du possible, des impôts locaux communaux à hauteur de 499 612 €,

* Une redistribution du manque à gagner pour les communes à hauteur de 499 612 € sous forme :

- d'une prise en charge par Terre d'Emeraude Communauté de la contribution communale au FPIC 2020 soit 0.00 € ; l'ensemble des communes membres étant bénéficiaire, elles percevront directement leur contribution,

- **de versements de fonds de concours à hauteur de 499 612.00 €.**

Ces fonds de concours concernent toutes les dépenses liées à l'entretien des équipements et bâtiments communaux,

Ces fonds de concours attribués n'excèdent pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

DECIDE

D'ATTRIBUER un fonds de concours à l'ensemble de ses communes-membres, en vue de participer au financement de l'entretien de leurs équipements et bâtiments communaux,

D'APPROUVER la répartition des fonds de concours pour chacune des communes comme suit :

	Baisse potentielle* de fiscalité pour les communes	Fonds de concours accordé par Terre d'Emeraude Communauté aux communes de l'ex Communauté de Communes Jura Sud
Chancia	16 999	16 999
Charchilla	25 235	25 235
Châtel-de-Joux	5 889	5 889
Coyron	8 810	8 810
Crenans	16 791	16 791
Etival-les-Ronchaux	23 568	23 568
Jeurre	16 139	16 139
Lavancia-Epercy	44 019	44 019
Lect	24 687	24 687
Les Crozets	15 705	15 705
Maisod	34 695	34 695
Martigna	11 133	11 133
Meussia	26 974	26 974
Moirans-en-Montagne	147 711	147 711
Montcusel	11 146	11 146
Vaux-lès-Saint-Claude	42 273	42 273
Villards-d'Héria	27 839	27 839
TOTAL	499 612	499 612

D'AUTORISER le Président à signer tout acte afférant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20201029-D_213_2020-DE